

Comment ouvrir une épicerie ?

Description

Ouvrir une épicerie et faire partager sa passion pour les bons produits à tous les gourmets est le projet de beaucoup d'entrepreneurs. Cependant, tout comme l'[ouverture d'une laverie](#) ou d'un [restaurant](#), elle nécessite d'accomplir certaines démarches. Ainsi, il est utile de déterminer quel type d'épicerie ouvrir (épicerie fine, épicerie généraliste) afin de pouvoir connaître les formalités à accomplir.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelle est la différence entre épicerie et épicerie fine ?

Deux grandes catégories se dégagent sur le marché de l'épicerie : l'épicerie généraliste et l'épicerie fine.

L'épicerie généraliste

L'épicerie généraliste apporte tous les **produits basiques** à une cible de voisinage. Ces épiceries se retrouvent principalement dans deux situations :

- **dans les centres-villes urbains** : elles proposent des horaires élargis à une clientèle pressée ou à une clientèle vieillissante qui aime discuter dans une petite surface à taille humaine.

A noter : La grande distribution s'est largement emparée de ce créneau en développant différents concepts en fonction de la taille de la boutique (Carrefour Express, Carrefour City, Carrefour bio,...)

- **dans les petits villages** désertés par les commerces spécialisés. A vocation sociale et d'une envergure globale, le magasin peut devenir le **seul point de commerce** de tout le village en accumulant les prestations multi-services comme dépôt de pain, relais-colis, distributeur automatique d'argent, journaux, gaz, tabac...).

L'épicerie fine

L'épicerie fine est un **commerce plutôt spécialisé** qui ne vend pas de produits de première nécessité. En effet, celui-ci sera spécialisé dans des produits :

- de luxe
- biologiques
- en provenance d'une région ou d'un pays spécifique

A destination des gourmands et des gourmets, l'épicerie fine trouve sa place dans les centres urbains et répond à la tendance générale à adopter une **consommation locale et saine**. Ainsi, [les créations d'épiceries fines](#) se développent :

- **en mono-produit** : épicerie de thé, épicerie de café, épicerie de miel et confitures, épicerie de condiments
- **en concept** : épicerie bio, épicerie italienne, épicerie ouverte toute la nuit, épicerie sans emballage

Quelles sont les étapes pour ouvrir une épicerie ?

[Créer son entreprise](#) nécessite une **large réflexion** en amont et le respect de certaines démarches. Ainsi, pour ouvrir une épicerie ou pour [ouvrir un magasin alimentaire](#), l'entrepreneur devra tout d'abord rédiger un business plan puis choisir un statut juridique pour son commerce. Suivant ce choix, **certaines formalités** de création devront être respectées.

Rédiger un business plan

La rédaction d'un business plan est indispensable à la création d'une entreprise. En effet, ce document permet d'exposer son projet et d'**établir une stratégie** pour la société. Il peut notamment être communiqué à de potentiels investisseurs ou collaborateurs.

Ainsi, il est conseillé pour [créer un business plan](#) de :

- rédiger une **synthèse** du projet
- effectuer une présentation des produits et services proposés
- lister les **objectifs** de l'entreprise

L'élaboration du business plan permet de clarifier la stratégie pour l'ouverture du

commerce et éventuellement d'acquiescer des [aides lors de la création d'entreprise](#).

Choisir un statut juridique

L'entrepreneur doit ensuite choisir le statut juridique de son épicerie. Plusieurs choix s'offrent à lui. En effet, il peut décider de devenir [auto-entrepreneur](#), de créer une entreprise individuelle ou une société commerciale telle qu'une [SARL](#) ou une [SAS](#).

Afin de pouvoir effectuer son choix, il convient de connaître les avantages et inconvénients des différents statuts juridiques :

	Avantages	Inconvénients
Auto-entrepreneur	<ul style="list-style-type: none">• Formalités de création souples• Régime fiscal et social avantageux	<ul style="list-style-type: none">• Montant du chiffre d'affaire limité• Responsabilité forte• Imposition sur le chiffre d'affaire et non sur les marges
Entreprise individuelle	<ul style="list-style-type: none">• Formalités de création souples• Distinction entre patrimoine professionnel et personnel	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt annuel des comptes
Sociétés commerciales	<ul style="list-style-type: none">• Possibilités d'évolution• Statut rassurant pour les tiers• Protection du patrimoine personnel de l'associé	<ul style="list-style-type: none">• Formalités de création lourdes• Coût de création élevé

Transmettre son dossier de création

La transmission du dossier de création de l'épicerie dépendra du **statut juridique** choisi. En effet, les formalités diffèrent selon que l'épicerie est une société

commerciale ou une micro-entreprise. Les pièces justificatives demandées seront également différentes.

Cependant, celles-ci devront être communiquées à l'INPI.

Zoom : Peu importe le statut juridique choisi pour votre épicerie, il est possible créer votre société en ligne. Ainsi, Legalplace vous propose de [créer votre entreprise en ligne](#) et d'effectuer toutes les démarches à votre place. Il suffit pour cela de remplir un questionnaire personnalisé.

Quelles sont les obligations à respecter pour ouvrir une épicerie ?

Afin d'ouvrir un commerce, plusieurs **compétences** sont requises pour l'entrepreneur. Celui-ci doit également respecter les réglementations liées à son secteur d'activité. De plus, il doit pouvoir bénéficier d'un **apport**.

Les compétences

Ouvrir une épicerie est une activité commerciale par nature qui ne nécessite **pas de diplôme spécifique**. En revanche, de nombreuses qualités et compétences sont **indispensables** au succès de l'entreprise telles que :

- la fibre commerçante
- le sens de l'accueil
- l'aptitude à gérer des stocks
- la rigueur financière
- les qualités de tout entrepreneur : patience et persévérance.

La réglementation

Si aucun diplôme n'est requis pour ouvrir une épicerie, le commerçant doit respecter de **nombreuses règles**. En effet, du fait de la nature de son activité, plusieurs **obligations** sont imposées à l'épicier :

- **adoption de mesures adéquates d'hygiène** : respect de la chaîne du froid, absence de manipulation des aliments par un personnel malade...
- **réglementation imposée à un établissement recevant du public (ERP)** : obligation d'avoir deux sorties, une sortie sur rue pour évacuer le public rapidement, des matériaux de construction efficaces contre l'incendie..

- **conformité aux normes d'accessibilité du public** : le commerce doit pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite

Bon à savoir : Si ce n'est pas le cas, un agenda d'accessibilité programmée doit avoir été mis en place et soumis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

- **affichage des prix**
- obtention d'[une licence pour la vente d'alcool](#) : une formation de 3 jours est organisée par des organismes de formation agréés par les pouvoirs publics.

Bon à savoir : La vente du tabac fait l'objet d'un monopole des débits de tabac. Ainsi, certains commerçants sont autorisés à vendre des produits du tabac en complément de leur activité principale mais les épiceries n'en font pas partie.

Le budget

L'ouverture d'une épicerie requiert de prendre en considération **plusieurs dépenses** telles que :

- la location (ou l'achat) du fonds de commerce
- l'achat de matériels
- l'achat des denrées alimentaires

Bon à savoir : Si l'épicerie est une société commerciale, il faudra également prendre en compte le coût de création de la société.

Ainsi, contrairement à d'autres activités, le lancement d'un commerce nécessite un **minimum d'apport**. Il est cependant possible de solliciter des emprunts ou des aides financières.

Se franchiser : une bonne alternative pour ouvrir son épicerie ?

50% des épiceries appartiennent à un réseau de franchise. Le secteur est donc très **favorable au développement sous une marque existante**. Un apport personnel de 50 000 euros minimum est généralement demandé.

Les franchises existent dans tous les domaines. Ainsi, on retrouve des franchises pour :

- les épiceries fines : comtesse dubarry, poivre et miel, intercaves, léonidas, de

neuville

- les épiceries mono-produit : Kusmi Tea, Ladurée
- les épiceries biologiques : biomonde, l'eau vive, le grand panier bio
- dans la grande distribution : carrefour proximité, spar, casino shop

Le franchiseur apporte son aide pour créer l'épicerie et accompagne l'entrepreneur dans la vie de l'entreprise. Par ailleurs, il faut ajouter les redevances dues au franchiseur en plus des autres charges de l'entreprise. Cependant, il faut accepter de **ne pas être complètement indépendant**, en acceptant les règles du réseau de franchise. Généralement, ces règles bien établies font le succès des marques d'épicerie et sont donc plutôt de bonnes indications à suivre.

FAQ

Comment ouvrir une épicerie ?

Avant d'ouvrir une épicerie, il est recommandé d'établir un business plan afin de s'assurer de la viabilité du projet. Puis, l'entrepreneur devra choisir le statut juridique pour son entreprise. Par ailleurs, il devra veiller à respecter les réglementations liées à l'ouverture d'un commerce.

Quelles sont les formations nécessaires à l'ouverture d'une épicerie ?

L'ouverture d'une épicerie ne nécessite pas de diplômes spécifiques. Cependant, il est nécessaire de disposer de certaines compétences telles que la fibre commerçante ou la capacité de gestion de stocks.

Quel est le budget pour ouvrir une épicerie ?

Ouvrir une épicerie exige de prendre en considération plusieurs paramètres tels que la location du fonds de commerce, l'achat du matériel et des denrées alimentaires. De plus, si le statut juridique de l'épicerie est une société commerciale, il faudra prendre

en compte le coût de création.